

Les Haltes Maternelles

- Les enfants scolarisés en maternelle peuvent bénéficier des Haltes Maternelles situées dans les 4 écoles maternelles de Gouvieux : écoles Pompidou, du Manoir des Aigles, de Chaumont et des Tertres.
- Les Haltes Maternelles permettent aux enfants de prendre leur repas et/ou leur goûter sur place, encadrés par deux adultes.
- Le nombre de places étant limité, des priorités ont été établies :
 - les enfants, dont au moins un des parents a un temps de travail inférieur au mi-temps (annualisé)**, bénéficient d'un accueil prioritaire en Halte Maternelle jusqu'à 4 repas et 4 goûters par semaine.
 - les enfants, dont les parents ont un temps de travail supérieur au mi-temps (annualisé)**, sont destinés à être accueillis chez les assistantes maternelles. Ils peuvent bénéficier de la Halte Maternelle d'une manière occasionnelle ou régulière sous contrat (au maximum 2 repas et 2 goûters par semaine).
- les cas particuliers sont étudiés sur demande écrite.**

Les Haltes Maternelles sont ouvertes tous les jours scolaires de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h30 et fermées le mercredi.

- Repas et goûters sont fournis par les parents. Les prestations sont payables d'avance.

Renseignements et inscriptions : 06 35 20 25 68



Les multi-accueils Les P'tits Loups

- Les P'tits Loups accueillent les enfants de plus de 3 mois à 6 ans, à l'heure, à raison de 25h par semaine maximum.
- Chaque multi-accueil dispose d'un nombre maximum de places et de contrats annuels.
- Le nombre de places étant limité, des priorités ont été établies.
- Les multi-accueils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h15 à 18h30.

Deux sites à votre disposition

Les P'tits Loups Centre

Il se situe sente Pompidou (à droite de la salle des fêtes).

Les P'tits Loups Tertres

Il se situe au 23, rue de la Tannerie.

Renseignements : 03 44 58 07 37

En 2019, une Maison d'Assistants Maternelles expérimentale



La Ville de Gouvieux réfléchit, depuis quelque temps, à la création d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM).

D'une part, parce que l'esprit qui a prévalu à sa création par le législateur est celui que la Ville de Gouvieux défend depuis toujours dans l'intérêt de l'enfant : privilégier un lien unique, une relation intime entre l'assistante maternelle et les enfants qu'elle garde.

D'autre part, parce qu'il fallait anticiper l'évolution des conditions de travail et des besoins de certaines assistantes maternelles qui les amènent à vouloir exercer leur métier dans des locaux professionnels plutôt qu'à leur domicile.

À l'issue d'un important travail de maturation, nécessaire à la réussite de l'opération, la Municipalité a finalement opté pour une solution innovante car expérimentale, une première dans l'Oise. À savoir une Maison d'Assistants Maternelles modulable pour 4 professionnelles, soit 16 enfants maximum. En effet, grâce à des cloisons amovibles, les occupantes seront libres de travailler séparément les unes des autres, ou bien conjointement, selon différentes formules à 2, 3 ou 4, en fonction des affinités et des besoins. Sise au 1, rue Gambetta, la structure sera opérationnelle à la rentrée 2019. Le stationnement y sera facilité grâce à des places tant aériennes que souterraines. Par ailleurs, la présence au dessus de la MAM de 2 logements, en assurera une surveillance continue.

Ainsi, la Ville de Gouvieux continue à développer une politique de la Petite Enfance originale et efficace, conformément à ses principes de bases que sont le respect de l'indépendance des assistantes maternelles, et bien évidemment, voire avant tout, le bien-être affectif de l'enfant.

Des documents spécifiques précisent les modalités de fonctionnement des haltes maternelles (repas, goûters) et des multi-accueils. Retrouvez-les sur www.gouvieux.fr ou à l'accueil de la mairie



Mairie de Gouvieux

48, rue de la Mairie
60270 Gouvieux
03 44 67 13 13

www.gouvieux.fr

Les informations de ce dépliant sont données à titre indicatif à la date du 1^{er} septembre 2018, sous réserves de modifications ultérieures.



 **Gouvieux**
UNE NATURE CHALEUREUSE

Réalisation : Agence RDVA - 01 39 00 10 00 - Illustrations : CRK - Impression : Bédu Gouvieux - Ne pas jeter sur la voie publique.

www.gouvieux.fr

Petite enfance



Service public de la petite enfance

Une garde de proximité

Un mot pour les parents

À Gouvieux, nous encourageons les modes de gardes qui permettent d'atteindre la satisfaction affective et l'épanouissement personnel des enfants. La politique de la Ville repose alors sur le constat selon lequel les aspects qualitatifs et notamment affectifs de la garde des jeunes enfants sont mieux pris en charge par la garde de proximité effectuée par les assistantes maternelles.

Une étude rapportée par Michèle Tabarot, députée des Alpes-Maritimes, chargée d'une mission sur la petite enfance, démontre clairement que la proportion d'enfants susceptibles de développer des troubles comportementaux varie en fonction du nombre d'heures de garde passées dans un service de garde collective. Les enfants gardés le plus longtemps doivent donc mériter prioritairement notre attention. C'est pourquoi le dispositif des assistantes maternelles, le plus proche du milieu familial, leur est destiné.

Notre projet de Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) s'inscrit exactement dans le même esprit : préserver la relation intime entre l'enfant et son assistante maternelle ; permettre à cette dernière d'exercer son métier, avec d'autres, et en tirant un bénéfice mutuel

en termes d'activités communes choisies, d'organisation, de congés, en cas de maladie... de façon à toujours répondre aux besoins des parents avec lesquels elles conservent leur contrat individuel. Ce projet verra le jour en septembre 2019, rue Gambetta. Par ailleurs, l'organisation du temps de travail et la diversification des horaires atypiques ont modifié les besoins des familles, besoins auxquels il nous faut répondre.

Pour les enfants qui bénéficient plus fréquemment de leur cadre familial, on peut proposer un mode de garde plus collectif, puisque la garde est limitée dans le temps. Pour privilégier un accueil collectif non intensif, propice au bien-être des enfants, la Ville de Gouvieux réserve donc en priorité ses structures d'accueil collectives à ces enfants. Ainsi, les nouvelles dispositions prises depuis 2010, permettent de donner la souplesse voulue pour répondre aux besoins ponctuels et réguliers des parents, en gardant sans cesse au cœur et à l'esprit, l'intérêt de l'enfant.

Patrice Marchand

Maire de Gouvieux
Président du Comité d'audit
du Conseil départemental de l'Oise
Président du Parc naturel régional
Oise - Pays de France



Dès lors que votre enfant doit être gardé à plein temps, il doit bénéficier d'un mode de garde le plus proche de celui que vous-même vous lui donnez : un cadre familial. Le dispositif municipal développé à Gouvieux, permet de mettre à votre disposition un réseau de 70 assistantes maternelles avec tous ses avantages...

Des avantages

La souplesse

Choix des horaires, prix de garde, changements de dernière minute, vous négociez librement avec l'assistante maternelle.

Le libre choix de la personne qui garde votre enfant

La Mairie de Gouvieux met à votre disposition les fiches détaillées des 70 assistantes maternelles agréées avec de nombreuses indications utiles pour faire votre choix en fonction de vos propres critères : nombre de places disponibles, type d'habitation, existence d'un jardin, d'animaux domestiques, nombre d'adultes à la maison, nombre d'enfants...

La liste des 70 nourrices et leur fiche individuelle sont en ligne sur : www.gouvieux.fr

Un engagement vers le professionnalisme

La Mairie de Gouvieux entretient une relation étroite avec les assistantes maternelles qu'elle encourage avec des primes de fidélité, de repas, de transport ou d'installation. Un service municipal leur est d'ailleurs consacré. En contrepartie, elles s'engagent à fournir des informations et beaucoup d'entre elles approfondissent leur formation.

La personne qui garde vos enfants doit obligatoirement être couverte par une assurance de responsabilité civile professionnelle.

70 assistantes maternelles



Un système social et fiscal avantageux

Vous avez peut-être droit au complément de libre choix du mode de garde de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant. Le montant de la prise en charge partielle de la rémunération varie selon vos ressources et l'âge de l'enfant (87,54 € à 462,78 € en 2018).

Le site de la Caisse d'allocations familiales : www.caf.fr

Vous ne payerez aucune charge sociale pour la nourrice. Les charges seront payées à votre place par la Caisse d'Allocations Familiales.

Vous bénéficierez d'un crédit d'impôt. Cela signifie que les personnes peu ou pas imposables peuvent se voir rembourser par l'administration fiscale tout ou partie des frais de garde des enfants de moins de 6 ans dans la limite de 2 300 € par enfant et par an. Le crédit d'impôt est égal à 50 % des dépenses, soit 1 150 € maximum par enfant et par an.

Le site de l'administration fiscale : www.impots.gouv.fr

pour faire le plein d'affection

Un soutien financier de la Ville de Gouvieux aux parents

En 2007, la Ville de Gouvieux a mis en place un dispositif d'aides financières à destination des parents. Ce dispositif rembourse aux parents le surcoût lié à notre système de mode de garde comparé, selon le cas, au tarif de la Caisse nationale d'allocations familiales et/ou au tarif d'une Ville proche et de taille comparable.

Une aide financière en constante évolution. Elle concerne tous les parents pour la garde des enfants non scolarisés ou scolarisés jusqu'à la date anniversaire des 6 ans

Janvier 2007

la Ville de Gouvieux instaure une aide financière, selon le quotient familial, destinée aux parents des enfants de 0 à 3 ans gardés par une assistante maternelle.

Septembre 2012

l'aide est étendue à toutes les familles des enfants de 0 à 3 ans gardés par une assistante maternelle ; une aide, plus modeste est mise en place, pour les parents d'enfants de 3 à 6 ans gardés par une assistante maternelle.

Aujourd'hui

l'aide financière accordée aux parents d'enfants de 0 à 3 ans est calculée de telle manière que le recours à une assistante maternelle ne coûte pas plus cher que la crèche.

L'aide financière est versée en fonction du nombre d'heures de garde et en fonction du quotient familial des parents, quel qu'il soit.

